



## Informations municipales

AVRIL 2021

Avec le printemps, reviennent les travaux et les activités un peu plus bruyantes.

Un nouvel arrêté municipal, annulant le précédent, encadre les horaires pendant lesquels il est possible de s'adonner à des activités bruyantes.

Le conseil national du bruit a émis un avis favorable sur les horaires suivants que nous reprenons donc dans l'arrêté

**En semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30**

**Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ; le dimanche et jours fériés de 10h à 12h**



Comment faire pour des travaux exceptionnels le dimanche et s'entendre avec ses voisins ? À condition que cela reste exceptionnel, vous pourrez leur demander le droit de faire du bruit de telle heure à telle heure.

Seul un accord amiable et préalable peut vous permettre de déroger à la loi **sans risquer de sanction !**

Mieux vaut donc prévenir par courtoisie, même si les travaux sont réalisés pendant les horaires autorisés. Un petit mot en vous excusant par avance de la gêne occasionnée par vos travaux vous évitera quelques accrochages.

## ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les dispositions de l'article L.17 du code électoral précisent que *"les listes électorales sont permanentes. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédent ce scrutin"*, **soit le vendredi 14 mai 2021 pour le double scrutin des 20 et 27 juin prochains.**

L'inscription peut se faire : soit en Mairie, soit par le site : / <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Aussi, pour permettre aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire sur les listes électorales en vertu de l'article L.17 précité, la mairie est dans l'obligation d'**organiser une permanence d'au moins 2 heures le vendredi 14 mai.** Une permanence sera assurée de 10h à 12h ce vendredi 14 mai.

## Dispositif MaProcuration :

Depuis le 6 avril 2021, la nouvelle télé-procédure **Maprocuration** est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. **Complémentaire de la procédure « papier » existante.**

Le portail citoyen : **[www. Maprocuration.gouv.fr](http://www.Maprocuration.gouv.fr)**, permet aux électeurs « mandats » d'effectuer une procuration en ligne.



## Parking de la salle communale

L'aménagement du nouveau parking commence le 3 Mai 2021.

L'avancée de 15 jours des vacances scolaires et le retard d'une semaine des travaux font que ces derniers seront effectués pendant le temps scolaire et non pendant les vacances comme planifié initialement.

Nous sommes conscients de la gêne que cela va occasionner pour le stationnement aux heures d'entrées et sorties d'école.

### Déplacement du conteneur à verre

Dans ce cadre le conteneur à verre a été déplacé sur le parking de l'école pour la période des travaux.



## Concours photo

La municipalité a organisé un concours photos pour fêter l'arrivée du printemps. Bravo aux participants qui ont su révéler la beauté de la saison, tout en valorisant l'identité de notre beau village.

Du 02 au 16 mai les photographies seront exposées à la médiathèque aux horaires d'ouverture :

Le mardi de 16h30 à 18h30

Le mercredi de 16h00 à 19h00

Le dimanche de 11h00 à 13h00

Nous vous invitons à venir les admirer et à sélectionner vos 3 photos préférées. Les lauréats se verront décerner un prix. Vous allez être surpris par la qualité et la diversité des 30 clichés en lice, alors à vos votes !



## Coupure de courant

Afin d'améliorer la qualité de distribution électrique et de répondre aux besoins de la clientèle, des coupures électriques auront lieu **le mercredi**

**5 mai de 9h00 à 11h30 rue de la Mairie et Allée des peupliers.**

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous devez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur...), il est obligatoire d'ouvrir votre disjoncteur général ENEDIS (le positionner sur 0).

## Dates à retenir



Le Conseil Municipal des Enfants vous invite à participer au nettoyage du village :  
**le vendredi 30 avril.**

Rendez-vous à 16h30 à l'école.